
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2019

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation : 01/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 février à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ODIN Corentin,

Secrétaire : ODIN Catherine.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 21 décembre 2018.

Travaux :

- Salle des fêtes : la prochaine réunion de chantier aura lieu le vendredi 15 février à 9h00 à la salle. Les travaux débuteront le lundi 18 février. Le devis de l'entreprise Percet pour la création de la chambre froide pour 8 490.00 € HT est accepté, l'installation devra se faire pendant la durée des travaux d'extension afin de ne pas bloquer les futures locations. Il reste à choisir les tables qui remplaceront le bar. Il est envisagé de renouveler la vaisselle.
- Adressage : les panneaux de rues vont être posés par Jean-Noël dans les semaines à venir. Les plaques de numéro seront collées par les élus sur les boîtes aux lettres. Un courrier d'information sera adressé à chacun, une fois les plaques de rues installées. Ce courrier indiquera la nouvelle adresse de la maison ainsi que ses coordonnées GPS. À réception dudit courrier, vous disposerez de 15 jours pour vous manifester si vous ne souhaitez pas que votre numéro soit collé sur votre boîte aux lettres et pour indiquer où vous souhaitez l'installer.
- Fibre : les travaux ont commencé. Les plans d'implantation sont disponibles en mairie. Il est demandé à tous les habitants qui possèdent un réseau privé enfoui (eau, assainissement, autres,...) le long ou sous une voie ou un chemin communal de se présenter en mairie pour vérifier que la pose de la fibre, parfois en souterrain, ne croise pas leurs canalisations. Les dommages éventuels sur des réseaux non déclarés ne pourront être reprochés à l'entreprise qui pose la fibre.
- Accessibilité mairie et aménagement du Bourg : les travaux seront probablement programmés en juillet pour ne pas gêner le transport scolaire.

- Voirie : la descente de Vernay et des travaux à Vis-Buisson sont prévus pour terminer le programme 2018. Nous attendons le planning de travaux de la fibre pour faire coïncider les chantiers. Nous attendons l'accord de subvention pour lancer le programme 2019.

Personnel communal :

- Monsieur le Maire confirme la mutation de la secrétaire de mairie au 19/05/2019. Le recrutement pour la remplacer est en cours.
- Le Conseil Municipal confie à Yves CROZET et Catherine ODIN la mission de travailler sur la mise en place du Régime Indemnitaire des Fonctions des Sujets de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui devient obligatoire en vue du recrutement d'un nouvel agent en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014.
- Le Conseil Municipal décide de résilier l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui n'est pas utilisé.
- Le Conseil Municipal décide de s'associer au Centre de Gestion de la Loire pour un appel d'offre groupé sur l'assurance du personnel communal et sur la mise en place d'une mutuelle et d'une garantie de maintien de salaire pour les agents. La participation aux appels d'offre groupés n'engage pas la commune si les résultats sont moins avantageux que les conditions actuelles.

Débat d'Orientation Budgétaire :

- Monsieur le Maire présente aux élus l'état de la trésorerie de la commune et son niveau en comparaison des années antérieures (voir p.9 du bulletin municipal). Il donne les grandes lignes des budgets 2019 :
 - pour le budget communal → extension de la salle des fêtes et création d'une chambre froide (≈ 200 000.00 € HT), travaux de la traversée du Bourg + accessibilité mairie dont renouvellement de canalisation (≈ 130 000.00 € HT), travaux de voirie 2018 et 2019 (≈ 45 000.00 € HT) ;
 - pour le budget eau → renouvellement de canalisations et des pompes sous la mairie (≈ 15 000.00 € HT), projet d'extension du réseau d'eau à Chantefay (≈ 45 000.00 € HT).
- Il faudra contracter deux emprunts, un court terme sur 2 ans le temps de percevoir les subventions et un long terme pour financer tous ces projets.

Divers :

- Le RPQS n'a pas pu être rédigé, les documents de travail n'étant pas encore disponibles en téléchargement sur le site de l'observatoire de l'eau, il sera présenté au prochain conseil. Il faut noter que, même si le niveau des sources a remonté depuis l'automne, le débit actuel reste bas : moitié du débit de l'an passé à la même date !
- Dénéigement : il est décidé de ne plus déneiger les accès aux résidences secondaires inoccupées l'hiver. Il ne sera pas fait de nouvelle commande de sel cette fin de saison. Il est envisagé d'acheter le sel en sac de 25kg, les anses de « big-bag » ne résistant pas dans le temps. Il sera demandé à la communauté de communes si un marché groupé peut être organisé pour l'hiver 2019-2020 afin d'obtenir de meilleurs prix.
- L'horloge de l'église va être réparée, les devis de Bodet pour le mécanisme (1 276.00 € HT) et de Jacquet pour la nacelle (≈ 200.00 € HT) ont été validés.
- Les arbres le long des tables de pique-nique seront élagués, ceux au-dessus du jeu de boules seront coupés. Les travaux seront faits gratuitement par les riverains en échange de la récupération du bois.

- Un plan de défense extérieur contre l'incendie doit être rédigé avant fin mai 2019. La communauté de communes est sollicitée pour travailler sur ce dossier ou lancer un appel d'offre groupé.
- Le barème de remboursement des frais kilométriques aux agents ne correspond plus à la réalité des frais engagés, il est envisagé de définir un nouveau barème. La sous-préfecture sera consultée sur l'aspect réglementaire de cette question.
- L'inspection des archives par les services des archives départementales a conclu que les documents communaux sont bien conservés, ils sont stockés dans de bonnes conditions. Il est toutefois conseillé de renforcer la sauvegarde informatique.
- Les bénévoles de la bibliothèque ont demandé que le mécanisme de l'ancienne horloge de l'église soit déplacé afin d'avoir plus de place. Il sera remis dans l'église, celle-ci étant ouverte en journée, il sera accessible aux visiteurs et promeneurs.
- Une inspection des passages à niveau aura lieu le 5 mars 2019 à 16h00 en présence d'un expert SNCF et d'un représentant du Département, la commune sera également représentée.

Le Maire
Yves CROZET



Prochain Conseil Municipal le 29/03/2019 à 20h30.